

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	Parts de Groupements Forestiers (art 793, 885Dd, 885H du code général des impôts) <input type="checkbox"/> DONATION <input type="checkbox"/> SUCCESSION <input type="checkbox"/> I.S.F. <small>(exonération de droits ou réduction d'impôts)</small>	A 2
---	---	------------

<h2 style="margin: 0;">DEMANDE DE CERTIFICAT</h2> <p style="margin: 10px 0;">attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter l'une des garanties de gestion durable prévues à l'article L.8 du code forestier ; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement ; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.</p>	<p style="margin: 0;"><u>PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION</u></p> <p>1. Département : 19 CORREZE</p> <p>2. Demande reçue le</p> <p>3. Enregistrée sous le n°</p>
---	---

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1. La présente demande doit être adressée à la Direction Départementale des Territoires du département de situation des propriétés du Groupement ; il sera établi autant de demandes que de départements concernés.
2. La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
3. Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- 4. Les pièces suivantes seront jointes à la demande :**

- 1-un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la carte IGN au **1/25.000ème**)
- 2- la (ou les) feuille(s) du plan cadastral concernant ces propriétés (faisant apparaître des repères tels que routes, chemins, etc...) échelle d'édition au 1/5000
- 3-un extrait de matrice(s) cadastrale(s) concernant ces mêmes parcelles (**matrices à jour**)
- 4-les statuts du groupement forestier
- 5-la (ou les) feuille(s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B1 – **préciser la nature : régime et essence**)
- 6- une notice d'information et un engagement (formulaire A4) signé par la personne représentant le groupement forestier

***NOTA 1-** Si les pièces 1, 2, 3 et 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3).*

***NOTA 2-** L'engagement (pièce 6) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement.*

***NOTA 3-** En application du décret n° 2010-523 du 19 mai 2010 le bénéficiaire de l'exonération fiscale devra fournir à la DDT de la Corrèze un bilan de mise en œuvre des documents de gestion durable 10 ans après la date du certificat.*

5. Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois ; le certificat délivré est valable 2 ans. Sa validité peut être prorogée sur demande.

1.1.1.1.1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA MUTATION

1.2 Dénomination du Groupement :

1.3 Siège social :

1.4 Représentant du Groupement : M. (nom – prénom).....
 Qualité..... Domicile.....

1.5 Appellation de la propriété (éventuellement) :

1.6 Surface Totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier sise dans le département :
 hectares ares centiares

1.7 Désignation de propriété ci-jointe (imprimé B1) présentée en feuillets numérotés

1.8 Nombre de parts sociales objet de la mutation

1 NOTAIRE CHARGE DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION

Maître
Résidence
.....
.....
Téléphone

1 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M. (nom)
Qualité
Adresse
.....
Téléphone

2 gestion de la propriété du groupement forestier (mettre une croix dans la case appropriée)

- 4.1 Plan simple de gestion non requis non déposé
 déposé le refusé ajourné le
 agréé le Sous le n° jusqu'à l'année
Adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles NON OUI
- 4.2 Application d'un règlement type de gestion NON OUI
- 4.3 Régime spécial d'autorisation administrative
 NON OUI notifié le
Observations éventuelles

2 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) DE PARTS SOCIALES A TAXE OU DROIT RÉDUITS

Si les bois et forêts objet de la présente demande ont été, en tout ou en partie, mutés à taxe ou droits réduits depuis moins de 30 ans, remplir le cadre ci-dessous.

NON OUI année

Observations éventuelles

3 PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER SITUÉES DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS

6.1- Département(s)	6.2- Commune(s)	6.3- Surface			Observations
		hectares	ares	ca	

3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(indiquer notamment si ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales de l'agriculture concernées – préciser les dates)

4 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

- Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant pour la propriété désignée que :
 - a- Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :
..... hectares ares centiares (1)
sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière.
 - b- Les friches et landes d'une surface de :
..... hectares ares centiares (1)
sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière.
 - c- Les terrains pastoraux d'une surface :
..... hectaresares centiares (1)
sont susceptibles de présenter l'une des garanties de gestion durable prévues à l'article L.8 du code forestier.
- Joint (joignent) les pièces énumérées au 4/ des instructions portées en page 1 de la présente demande.
- Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

NOM – PRENOM(S)	PROFESSION	DOMICILE	Date – Qualité – Signature (2)

(1) Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, ne porter que les surfaces incluses dans le département et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)

(2) Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire, héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propiété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire, énumérer tous les mandants concernés.

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1 - MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

⇒

Date

1.1 - Agent traitant :

1.2 - Instructions particulières :

2 - TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2.1 - Situation

⇒

Date de la visite des lieux //

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	Surface			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		ha	a	ca		traitement	âge	dens.		
TOTAL					Nota : La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30 % de la surface des propriétés du groupement forestier (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du Groupement)					
[Bois et forêts									
DONT {	Friches et Landes									
]	Terrains pastoraux									

2.2 - Vérifications cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation de propriété –imprimé B1- et les documents cadastraux) (3-4)

OUI

NON

Dans ce cas précisez :

2.3 - Mutation(s) antérieure(s) à taxe ou droits réduits

NON

OUI

sur hectares ares centiares jusqu'au

Dossier(s) n°

3 - CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (4)

3.1 – Avis

- Les bois et forêts sont susceptibles de présenter une garantie de bonne gestion NON OUI
- Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière NON OUI
- Les terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale NON OUI

3-4 Modalités de l'engagement trentenaire

DGD Requis	Date début de validité	Date fin de validité

DGD = PSG, CBPS ou RTG

Remarques :

3.2 - Informations complémentaires (3)

3.3 Date de visite des lieux

3.4

Consultation photos aériennes :

NON OUI

A, le

(Signature de l'agent)

4 - DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (4)

Date de la décision

4.1 - Certificat Négatif Positif Avec ou Sans exclusion de parcelles

4.2 - Observation(s) :

Visa

(1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à(identifier les tenants sur le plan cadastral)
 (2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière
 (3) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)
 (4) Mettre une croix dans la case appropriée